

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

2021-2027



BILAN D'EXÉCUTION 2024

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Avant-propos

Par délibération n° 20-690 du 17 décembre 2020, la Région a approuvé le Contrat d'avenir État-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2021-2027.

Ce document a été signé par le Premier ministre, Jean CASTEX, et le Président de la Région, Renaud MUSELIER, le 5 février 2021.

Ce Contrat repose sur les douze priorités partagées entre l'État et la Région pour accompagner l'évolution en profondeur de notre modèle de développement économique, social, territorial et environnemental :

- P1 : Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale
- P2 : Équilibre et solidarité des territoires
- P3 : Santé
- P4 : Enseignement supérieur, recherche et innovation
- P5 : Tourisme, mer et littoral
- P6 : Culture
- P7 : Développement économique
- P8 : Formation professionnelle / Égalité femmes-hommes
- P9 : Volet métropolitain
- P10 : Plan Rhône-Saône
- P11 : Massif des Alpes
- P12 : Tempête Alex

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) est intégré au Contrat d'avenir. Toutefois, il ne couvre que 9 des 12 priorités de ce dernier.

En effet, la priorité 3 (Santé) n'a pas été contractualisée dans le cadre du CPER, en raison de modalités de mise en œuvre spécifiques relevant d'autres dispositifs.

Par ailleurs, les priorités 10 (Plan Rhône-Saône) et 11 (Massif des Alpes), bien qu'incluses dans le Contrat d'avenir, font l'objet d'un suivi distinct à travers les Contrats de Plan Inter régionaux État-région (CPIER). Leur présence dans le bilan vise principalement à illustrer la cohérence et l'articulation entre les CPIER et le CPER.

Préambule	4
I Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	13
II Équilibre et solidarité des territoires	22
III Enseignement supérieur, recherche et innovation	25
V Tourisme, mer et littoral	28
VI Culture	30
VII Développement économique	32
VIII Formation professionnelle et Égalité homme/femme	35
IX Volet métropolitain	37
X Plan Rhône-Saône	39
XI Massif des Alpes	41
XII Tempête Alex	43
Projets engagés en 2024	45

2,45 MILLIARDS D'EUROS

POUR NOS TERRITOIRES DE LA RÉGION SUD

DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER) 2021-2027

« *Le Contrat de plan État-Région, porte bien son nom, c'est un contrat entre l'État et la Région pour accompagner les projets structurants des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.* »

Intégré au Contrat d'avenir et signé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional le 30 mars 2022, le Contrat de plan État-Région (CPER) est un document stratégique de planification qui fixe, pour une durée de sept ans, les grandes priorités et orientations d'investissement que l'État et le Conseil régional s'engagent à mettre en œuvre conjointement au bénéfice du territoire régional.

LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION EN QUELQUES CHIFFRES

9 priorités thématiques

et 2,45 milliards d'euros de crédits contractualisés de l'État et de la Région inscrits à ce contrat.

3 protocoles thématiques

portant sur l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ainsi que la culture et la vie étudiante ; qui viennent préciser les projets et investissements concrets auxquels s'engagent l'État et la Région sur la durée du Contrat.

6 Conventions d'Ambition Territoriale (CAT)

signées avec les Conseils départementaux de la région, qui déclinent le CPER au plus près des territoires.

1 volet spécifique

pour les trois métropoles régionales : Aix-Marseille-Provence Métropole, Toulon Provence Métropole, et la Métropole de Nice-Côte d'Azur avec 151 M€ dédiés.

1 volet mobilité

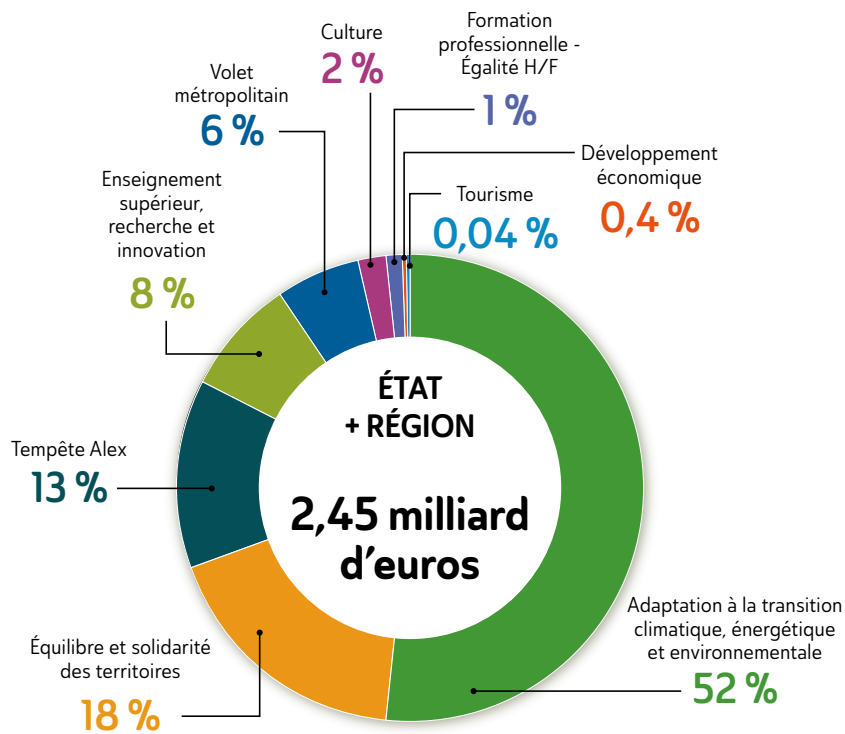
770 M€ pour la période 2023-2027. Intégré au contrat par voie d'avenant en décembre 2024.

Au 31/12/2024, au terme de quatre années de mise en œuvre du contrat, l'État et la Région ont engagé plus de 1,38 Md€ soit 56% de l'enveloppe contractualisée. L'État a engagé 737 M€ (59%) et la Région 646 M€ (53%), témoignant d'une programmation dynamique au service des territoires.

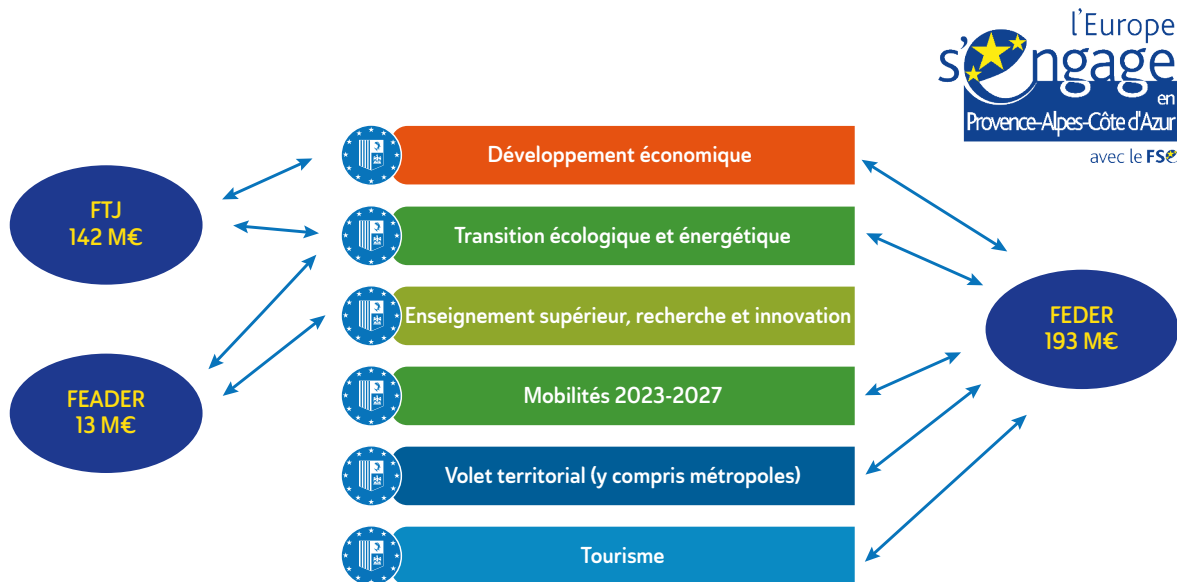
Maquette État-Région

CPER 2021-2027 Priorités	Contractualisé (€)		
	État	Région	État + Région
I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	632 310 000	632 340 000	1 264 650 000
I – Axe 1 - Transition environnementale	156 540 000	156 540 000	313 080 000
1. Transition climatique	11 000 000	18 000 000	29 000 000
2. Transition énergétique	43 400 000	47 000 000	90 400 000
3. Transition écologique	79 940 000	58 540 000	138 480 000
4. Économie circulaire et déchets	22 200 000	25 000 000	47 200 000
5. Ingénierie territoriale		8 000 000	8 000 000
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022	90 770 000	90 800 000	181 570 000
I – Axe 3 - Mobilités 2023-2027	385 000 000	385 000 000	770 000 000
1. Ferroviaire - Voyageurs	161 000 000	223 300 000	384 300 000
2. Ferroviaire - FRET	26 000 000	21 800 000	47 800 000
3. Transformation des infras routières	111 000 000	55 200 000	166 200 000
4. Accélérer le développement du vélo et des itinéraires cyclables	10 000 000	30 000 000	40 000 000
5. Accélérer la transition du GPMM	74 000 000	37 700 000	111 700 000
6. Résilience du système de transport au changement climatique	0	15 000 000	15 000 000
7. Transports en commun structurants : ascenseurs valléens	3 000 000	2 000 000	5 000 000
II – Équilibre et solidarité des territoires	223 800 000	223 800 000	447 600 000
III – Enseignement supérieur et recherche	96 670 000	96 670 000	193 340 000
1. Enseignement supérieur	83 670 000	58 000 000	141 670 000
2. Recherche et innovation	13 000 000	38 670 000	51 670 000
V – Tourisme	530 000	530 000	1 060 000
VI – Culture	26 000 000	26 000 000	52 000 000
VII – Développement économique	5 080 000	5 100 000	10 180 000
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel		3 000 000	
2. Décarboner le tissu industriel		2 100 000	
VIII – Formation professionnelle – Égalité Homme/Femme	12 039 000	12 040 000	24 079 000
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	10 989 000	10 990 000	21 979 000
2. Favoriser l'égalité professionnelle	1 050 000	1 050 000	2 100 000
IX – Volet métropolitain	75 530 000	75 530 000	151 060 000
XII – Tempête Alex	170 000 000	137 100 000	307 100 000
Total général	1 241 959 000	1 209 110 000	2 451 069 000

Répartition des crédits contractualisés par priorité



Articulation des Fonds Européens Structurels et d'Investissement avec le CPER



Bilan 2024 des engagements État-Région

Priorités	Montants engagés (€)					
	État	%	Région	%	État + Région	%
I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	116 468 948	18 %	102 266 178	16 %	218 735 126	17 %
I – Axe 1 - Transition environnementale	22 770 709	15 %	19 658 681	13 %	42 429 390	14 %
1. Transition climatique			1 176 196	7 %	1 176 196	4 %
2. Transition énergétique	6 548 257	15 %	7 365 701	16 %	13 913 958	15 %
3. Transition écologique	11 131 733	14 %	5 690 470	10 %	16 822 203	12 %
4. Économie circulaire et déchets	5 090 719	23 %	5 426 314	22 %	10 517 033	22 %
5. Ingénierie territoriale					0	0 %
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022					0	0 %
I – Axe 3 - Mobilités 2023-2027	93 698 239	24 %	82 607 497	21 %	176 305 736	23 %
1. Ferroviaire - Voyageurs	18 955 756	12 %	46 630 443	21 %	65 586 199	17 %
2. Ferroviaire - FRET	2 380 218	9 %	6 602 032	30 %	8 982 250	19 %
3. Transformation des infras routières	33 333 126	30 %	10 766 489	20 %	44 099 615	27 %
4. Accélérer le développement du vélo et des itinéraires cyclables	5 518 139	55 %	7 593 333	25 %	13 111 472	33 %
5. Accélérer la transition du GPMM	33 511 000	45 %	11 015 199	29 %	44 526 199	40 %
6. Résilience du système de transport au changement climatique						
7. Transports en commun structurants : ascenseurs valléens						
II – Équilibre et solidarité des territoires	65 910 281	29 %	55 714 001	25 %	121 624 282	27 %
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion	61 044 130		1 474 326		62 518 456	
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités	3 331 261		34 809 730		38 140 991	
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire			19 429 945		19 429 945	
4. Équipements sportifs	1 534 890				1 534 890	
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	14 482 142	15 %	18 606 000	19 %	33 088 142	17 %
1. Vie étudiante	12 490 000	15 %	11 160 000	19 %	23 650 000	17 %
2. Recherche et innovation	1 992 142	15 %	7 446 000	19 %	9 438 142	18 %
V – Tourisme, mer et littoral	383 022	72 %				
VI – Culture	1 187 642	5 %	1 980 154	8 %	3 167 796	6 %
VII – Développement économique	820 653	16 %	470 000	9 %	1 290 653	13 %
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel	820 653		470 000		1 290 653	
2. Décarboner le tissu industriel						
VIII – Formation professionnelle – Égalité H/F	1 592 936	13 %	2 140 561	18 %	3 733 497	16 %
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	1 259 936	11 %	1 990 561	18 %	3 250 497	15 %
2. Favoriser l'égalité professionnelle	333 000	32 %	150 000	14 %	483 000	23 %
IX – Volet métropolitain	7 025 083	9 %	5 015 738	7 %	12 040 821	8 %
1. Aix Marseille Provence (AMP)	3 638 283		2 657 510		6 295 793	
2. Toulon Provence Méditerranée (TMP)	1 285 200		2 358 228		3 643 428	
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)	2 101 600					
XII – Tempête Alex					0	
Total général	207 870 707	17 %	186 192 632	15 %	394 063 339	16 %

Bilan 2024 des mandatements État-Région

Priorités	Montants engagés (€)					
	État	%	Région	%	État + Région	%
I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	23 814 676	20%	12 937 832	13 %	36 752 508	17 %
I – Axe 1 - Transition environnementale	10 975 587	48%	1 049 339	5 %	12 024 926	28%
1. Transition climatique	5 462 648		24 123		5 486 771	
2. Transition énergétique	945 173		40 000		985 173	
3. Transition écologique	3 622 593		777 161		4 399 754	
4. Économie circulaire et déchets	945 173		208 055		1 153 228	
5. Ingénierie territoriale						
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022						
I – Axe 3 - Mobilités 2023-2027	12 839 089	14%	11 888 493	14 %	24 727 582	14%
1. Ferroviaire - Voyageurs	5 127 575	27%	7 577 642	16 %	12 705 216	19%
2. Ferroviaire - FRET	681 000	29%	3 277 773	50 %	3 958 773	44%
3. Transformation des infras routières	5 978 771	18%	313 202	3 %	6 291 973	14%
4. Accélérer le développement du vélo et des itinéraires cyclables					0	0%
5. Accélérer la transition du GPMM	1 051 743	3%	719 877	7 %	1 771 620	4%
6. Résilience du système de transport au changement climatique						
7. Transports en commun structurants : ascenseurs valléens						
II – Équilibre et solidarité des territoires	19 665 374	30%	1 676 705	3 %	21 342 079	18%
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion	15 787 712		5 399		15 793 111	25%
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités	2 998 287		774 808		3 773 095	10%
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire			896 498		896 498	5%
4. Équipements sportifs	879 375				879 375	57%
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	6 001 319	41%	0	0 %	6 001 319	18%
1. Vie étudiante	3 813 952				3 813 952	16%
2. Recherche et innovation	2 187 367				2 187 367	23%
V – Tourisme, mer et littoral	273 872	72%			273 872	72%
VI – Culture	1 690 426	142%	0	0 %	1 690 426	53%
VII – Développement économique	820 214	100%	235 000	50 %	1 055 214	82%
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel	820 214	100%	235 000	50 %	1 055 214	82%
2. Décarboner le tissu industriel						
VIII – Formation professionnelle – Égalité H/F	1 552 968	97 %	718 531	34 %	2 271 499	61%
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	1 219 968	97%	607 031	30 %	1 826 999	56%
2. Favoriser l'égalité professionnelle	333 000	100%	111 500	74 %	444 500	92%
IX – Volet métropolitain	1 919 534	27%	0	0 %	1 919 534	16%
1. Aix Marseille Provence (AMP)	657 196	18%	0	0 %	657 196	10%
2. Toulon Provence Méditerranée (TMP)	458 036	36%	0	0 %	458 036	13%
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)	804 302	38%	0	0 %	804 302	38%
XII – Tempête Alex	10 500 000	6%			10 500 000	6%
Total général	66 238 383	32%	15 568 067	8 %	81 806 450	21%

Cumul 2021-2024 des engagements État-Région

Priorités	Montants engagés (€)					
	État	%	Région	%	État + Région	%
I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	304 178 239	48 %	292 598 277	46 %	596 776 516	47 %
I – Axe 1 - Transition environnementale	108 409 809	69 %	91 082 588	58 %	199 492 397	64 %
1. Transition climatique	13 032 424	118 %	15 865 659	88 %	28 898 083	100 %
2. Transition énergétique	22 128 573	51 %	32 155 215	68 %	54 283 788	60 %
3. Transition écologique	60 532 196	76 %	24 571 862	42 %	85 104 058	61 %
4. Économie circulaire et déchets	12 716 617	57 %	16 902 830	68 %	29 619 447	63 %
5. Ingénierie territoriale			1 587 022	20 %	1 587 022	20 %
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022	102 070 191	112 %	118 908 192	131 %	220 978 383	122 %
I – Axe 3 - Mobilités 2023-2027	93 698 239	24 %	82 607 497	21 %	176 305 736	23 %
1. Ferroviaire - Voyageurs	18 955 756	12 %	46 630 443	21 %	65 586 199	17 %
2. Ferroviaire - FRET	2 380 218	9 %	6 602 032	30 %	8 982 250	19 %
3. Transformation des infras routières	33 333 126	30 %	7 593 333	14 %	40 926 459	25 %
4. Accélérer le développement du vélo et des itinéraires cyclables	5 518 139	55 %	10 766 489	36 %	16 284 628	41 %
5. Accélérer la transition du GPMM	33 511 000	45 %	11 015 199	29 %	4 741 398	4 %
6. Résilience du système de transport au changement climatique						
7. Transports en commun structurants : ascenseurs valléens						
II – Équilibre et solidarité des territoires	154 124 893	69 %	116 508 992	52 %	270 633 885	60 %
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion	130 535 782		6 838 847		137 374 629	
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités	16 418 747		65 826 116		82 244 863	
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire			42 599 453		42 599 453	
4. Équipements sportifs	7 170 364		1 244 576		8 414 940	
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	40 679 854	42 %	49 732 657	51 %	90 412 511	47 %
1. Vie étudiante	32 093 000	38 %	28 760 000	50 %	60 853 000	43 %
2. Recherche et innovation	8 586 854	66 %	20 972 657	54 %	29 559 511	57 %
V – Tourisme, mer et littoral	403 022	76 %	534 307	101 %	937 329	88 %
VI – Culture	7 017 898	27 %	7 452 723	29 %	14 470 621	28 %
VII – Développement économique	3 426 609	67 %	3 670 045	72 %	7 096 654	70 %
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel	3 426 609		3 350 000		6 776 609	
2. Décarboner le tissu industriel			320 045		320 045	
VIII – Formation professionnelle – Égalité H/F	6 763 751	56 %	7 928 985	66 %	14 692 736	61 %
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	5 659 651		7 347 235		13 006 886	59 %
2. Favoriser l'égalité professionnelle	1 104 100		581 750		1 685 850	80 %
IX – Volet métropolitain	31 826 856	42 %	54 337 462	72 %	86 164 318	57 %
1. Aix Marseille Provence (AMP)	19 977 101		10 440 171		30 417 272	
2. Toulon Provence Méditerranée (TMP)	6 053 810		21 640 426		27 694 236	
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)	5 795 945		22 256 865		28 052 810	
XII – Tempête Alex	185 915 540	109 %	113 386 000	83 %	299 301 540	97 %
Total général	734 336 662	59 %	646 149 448	53 %	1 380 486 110	56 %

Cumul 2021-2024 des mandatements État-Région

Priorités	Montants engagés (€)					
	État	%	Région	%	État + Région	%
I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	153 846 594	51 %	121 940 548	42 %	275 787 142	46 %
I – Axe 1 - Transition environnementale	42 621 164	39%	20 675 948	23%	63 297 112	32%
1. Transition climatique	12 381 454	95%	4 490 789	28 %	16 872 243	58%
2. Transition énergétique	1 018 673	5%	2 614 504	8 %	3 633 177	7%
3. Transition écologique	27 280 785	45%	7 826 477	32 %	35 107 262	41%
4. Économie circulaire et déchets	1 940 252	15%	4 558 946	27 %	6 499 198	22%
5. Ingénierie territoriale			1 185 232	75 %	1 185 232	75%
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022	98 386 341	96%	89 376 107	75 %	187 762 448	85%
I – Axe 3 - Mobilités 2023-2027	12 839 089	14%	11 888 493	14 %	24 727 582	14%
1. Ferroviaire - Voyageurs	5 127 575	27%	7 577 642	16 %	12 705 216	19%
2. Ferroviaire - FRET	681 000	29%	3 277 773	50 %	3 958 773	44%
3. Transformation des infras routières	5 978 771	18%			5 978 771	15%
4. Accélérer le développement du vélo et des itinéraires cyclables			313 202	3 %	313 202	2%
5. Accélérer la transition du GPMM	1 051 743	3%	719 877	7 %	1 771 620	37%
6. Résilience du système de transport au changement climatique						
7. Transports en commun structurants : ascenseurs valléens						
II – Équilibre et solidarité des territoires	49 685 259	32 %	23 538 534	20 %	73 223 792	27 %
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion	38 333 462		2 029 504	30 %	40 362 965	
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités	8 845 431		8 661 455	13 %	17 506 887	
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire			11 779 573	28 %	11 779 573	
4. Équipements sportifs	2 506 366		1 068 002	86 %	3 574 367	
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	21 698 584	53 %	5 046 131	10 %	26 744 715	30 %
1. Vie étudiante	13 626 150	42%	1 098 269	4 %	14 724 419	24%
2. Recherche et innovation	8 072 434	94%	3 947 862	19 %	12 020 296	41%
V – Tourisme, mer et littoral	298 372	74%	300 292	56 %	598 664	64%
VI – Culture	4 369 676	62%	2 850 898	38 %	7 220 574	50%
VII – Développement économique	3 116 690	91%	1 569 010	43 %	4 685 701	66%
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel	3 116 690	91%	1 265 000	38 %	4 381 690	65%
2. Décarboner le tissu industriel			304 010	95 %	304 010	95%
VIII – Formation professionnelle – Égalité H/F	6 027 682	89%	5 954 123	75 %	11 981 805	82%
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	4 923 582	87%	5 419 554	74 %	10 343 136	80%
2. Favoriser l'égalité professionnelle	1 104 100	100%	534 569	92 %	1 638 669	97%
IX – Volet métropolitain	8 246 346	26%	17 450 206	32 %	25 696 552	30%
1. Aix Marseille Provence (AMP)	5 175 643	26%	1 986 644	19 %	7 162 287	24%
2. Toulon Provence Méditerranée (TMP)	1 010 036	17%	10 346 337	48 %	11 356 373	41%
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)	2 060 668	36%	5 117 225	23 %	7 177 893	26%
XII – Tempête Alex	98 699 936	53%	70 073 447	62 %	168 773 383	56%
Total général	345 989 138	47%	248 723 190	38 %	594 712 328	43%

Actualités du Contrat de Plan État-Région en 2024

Outre les projets et les données chiffrées, l'année 2024 a été marquée par quelques événements d'actualité, en particulier en ce qui concerne :

Délégation du fonds ADEME

La Région et l'ADEME entretiennent un partenariat technique et politique de longue date qui a permis d'entretenir un dialogue technique mais aussi politique permanent et donc d'avoir une analyse croisée des projets et bien souvent une articulation dans les modalités d'intervention, qui ont parfois pris la forme d'appels à projet ou d'appels à manifestation d'intérêt communs. Soucieux de maintenir ce dialogue technique, de bénéficier mutuellement de leur ingénierie respective et de mettre en cohérence leurs moyens d'intervention, l'ADEME et la Région ont élaboré un nouvel accord-cadre pour la période 2021-2026. Il a été approuvé par le Conseil régional le 24 juin 2022.

Allégé des dispositions relatives à la validation des opérations d'engagement renvoyées à la comitologie du Contrat de plan dans lequel la Région et l'ADEME sont respectivement engagées à hauteur de 77,6 M€ chacune, cet accord-cadre se veut plus stratégique autour des enjeux de la transition énergétique et d'économie circulaire.

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 9 février 2022, dite « Loi 3DS », a introduit la possibilité pour les Régions de gérer par délégation une partie des crédits de l'ADEME inscrits au CPER au titre du Fonds Chaleur et/ou du Fonds Économie Circulaire.

Au regard de ses compétences en termes de prévention et gestion des déchets d'une part, et d'énergie, de climat et d'air d'autre part, et des ambitions fortes qu'elle porte dans ces domaines, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé des discussions avec la Direction régionale de l'ADEME ayant abouti à la proposition de convention de mandat.

Les budgets concernés pour les trois ans sont de l'ordre de 4.5 M€ pour le Fonds chaleur fléchés sur les projets de méthanisation et de 12 M€ pour le Fonds économie circulaire. Cette délégation de mandat s'accompagne de l'attribution par l'ADEME à la Région de crédits d'animation définis à hauteur de 4 % des budgets délégués qui se déclinent sous la forme :

- d'une aide forfaitaire, au titre du pilotage, du suivi administratif et financier, de l'instruction technique des dossiers, du soutien à l'animation, aux actions de communication, formation, sensibilisation et aux études – suivi – évaluation ;
- d'une aide additionnelle dont le versement est conditionné à l'atteinte des objectifs communément définis dans l'annexe technique de la convention de mandat.

Le soutien en matière d'animation a permis la constitution d'une équipe dédiée, recrutée dès 2025.

Le volet Mobilités 2023-2027

Le volet Mobilités 2023-2027, ajouté par avenant au contrat de plan 2021-2027, a été approuvé par l'assemblée régionale en décembre 2024. L'État et la Région contribuent chacun à hauteur de 385 millions d'euros, soit un total de 770 millions d'euros. À cette somme s'ajoute les financements des collectivités locales et des porteurs de projets, permettant ainsi d'atteindre près de 1,5 milliard d'euros d'investissements pour améliorer et moderniser la mobilité des citoyens et des marchandises.

Dans le présent bilan, le volet est intégré en tant que « axe 3 » de la priorité 1.

Nouveautés

Le bilan 2024 inclut désormais une présentation succincte des deux Contrats de Plan Interrégionaux État-Région (CPIER) :

- Le CPIER Plan Rhône-Saône : Ce contrat vise à améliorer la gestion et la valorisation des ressources en eau, ainsi qu'à renforcer les infrastructures de transport fluvial et terrestre le long des axes Rhône et Saône.
- Le CPIER Massif des Alpes : Ce contrat se concentre sur la préservation des écosystèmes alpins et méditerranéens, ainsi que sur le développement économique et touristique de ces territoires. Il soutient des projets de mobilité durable et de protection de la biodiversité.

Les CPIER viennent renforcer les priorités du CPER 2021-2027 en apportant une dimension interrégionale aux projets, permettant ainsi une meilleure coordination et efficacité des actions menées.

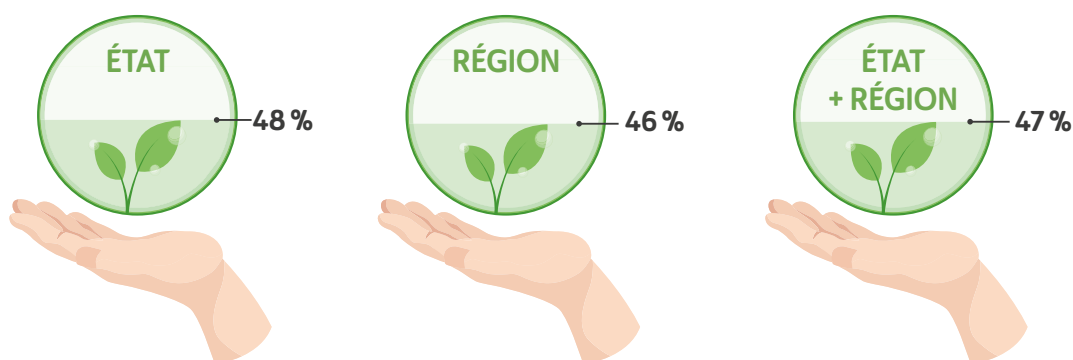
Chaque CPIER fait l'objet d'un bilan spécifique et dispose de sa propre gouvernance : l'un est placé sous l'autorité du Commissariat de massif, tandis que l'autre est piloté par le préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, tous deux sous l'égide de la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



ADAPTATION
À LA TRANSITION
CLIMATIQUE,
ÉNERGÉTIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE



Cumul engagé 2021-2024



Axe 1 Transition environnementale

L'ambition est de passer un cap dans la concrétisation des mesures nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques de notre région et à la préservation de notre biodiversité afin d'atteindre une nouvelle qualité de vie pour nos concitoyens et nos territoires urbains, ruraux, montagnards, littoraux et marins.

Pour cette priorité, il s'agit, tel qu'énoncé dans le SRADDET, de « renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional » (ligne directrice 1) et pour cela de :

- Concilier attractivité et aménagement durable du territoire (axe 2) ;
- Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource (axe 3) et « Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau » (ligne directrice 2), notamment de reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques (axe 3).

1. Transition climatique

Il s'agit d'anticiper les risques naturels (notamment risque inondations, glissements de terrain et séismes) et d'adapter le territoire au changement climatique, notamment par :

- L'amélioration de la connaissance et amélioration de la culture du risque,
- L'adaptation et résilience aux risques naturels (inondations, glissements de terrain, séismes).

Pour l'État et la Région, il s'agit de mettre en œuvre les propositions définies dans le livre blanc sur les risques naturels majeurs, recroisées avec la politique nationale de prévention des risques et l'éligibilité du Fonds de Prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

2. Transition énergétique

2.1. Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires

Cette mesure cible la construction et réhabilitation de logements et de bâtiments tertiaires publics et privés. Intégrés à leur environnement territorial, ces projets proposent une amélioration de la qualité environnementale et de la performance énergétique.

2.2. Appui à la production d'énergies renouvelables et de récupération et réseaux de chaleur et de froid

Il s'agit de développer les productions d'énergies renouvelables électriques comme thermiques dans le respect des priorités établies par les objectifs du SRADDET. La priorité est de favoriser une énergie décarbonée renouvelable disponible localement et de soutenir le développement des réseaux de chaleur et de froid basés sur des sources de production renouvelables.

2.4. Décarbonation

Il s'agit de permettre à l'industrie régionale ainsi qu'aux transports de se moderniser tout en réduisant significativement ses émissions de gaz à effet de serre et de se placer sur une trajectoire durable vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

2.5. Qualité de l'air

Sont visés :

- La poursuite des volets surveillance et armateurs du Plan escales zéro fumée et soutiens spécifiques aux réductions des émissions de polluants d'intérêt sanitaire par les grands émetteurs dans les espaces métropolitains.
- Le développement d'actions de formation et de coordination avec les secteurs les plus émissifs : transports, industrie et bâtiments. Le développement des carburants alternatifs en cohérence avec l'objectif de favoriser l'accélération de la décarbonation et du verdissement du parc de véhicules routiers de l'axe mobilité active et durable.
- Le développement des réseaux de distribution d'énergie permettant la généralisation des nouvelles motorisations favorisant la réduction des émissions de polluants et l'atteinte de la neutralité carbone.

Les financements de l'ADEME sont apportés dans le cadre des feuilles de routes qualité de l'air pour les territoires en contentieux.

3. Transition écologique

3.2. Aide aux entreprises dans leur investissement de transition écologique

Sont ciblées les démarches d'écologie industrielle et territoriale, offre d'incubation et d'accélération d'entreprises de la transition écologique et de l'économie circulaire, initiatives collectives et innovantes d'économie circulaire répondant à des enjeux de filière, de secteur ou de territoire (consommation responsable, économie de la fonctionnalité, économie collaborative...), réponse à des problématiques économiques et environnementales collectives, promotion des nouveaux modèles économiques.

3.3. Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques

Il s'agit de soutenir les projets de préservation de la biodiversité et des paysages et de gestion des milieux naturels aquatiques, terrestres, forestiers, littoraux afin d'améliorer la résilience du territoire régional face au changement climatique.

Tous les projets doivent se référer à au moins une stratégie régionale ou locale (SRADDET, stratégies biodiversité, chartes parcs nationaux ou parcs naturel régionaux, contrats de milieux, SAGE etc.).

Sont soutenus prioritairement les projets relatifs à la préservation/restauration des continuités écologiques identifiées par les documents de planification (SRADDET, SCoT, PLU, SAGE, contrats de milieux), les projets de végétalisation des espaces urbains et des cours d'eau et de gestion intégrée des milieux aquatiques.

3.4. Développement de la résilience du littoral face au changement climatique

Il s'agit d'une part, de soutenir et d'inciter les collectivités littorales et les gestionnaires d'espaces côtiers dans le développement de leur capacité à s'adapter pour faire face aux aléas du changement climatique et pour requalifier l'offre touristique des sites balnéaires majeurs de notre région ; et d'autre part, d'accompagner les projets favorisant :

- la restauration et la préservation des fonds marins côtiers, réservoirs de biodiversité ;
- la gestion et l'appui aux gestionnaires des aires marines protégées, afin de maintenir en bon état écologique la biodiversité marine et lui permettre de s'adapter au changement climatique.

Enfin, engagés depuis de nombreuses années dans la démarche « Ports propres », l'État et la Région continuent leurs investissements pour améliorer la gestion environnementale des ports de plaisance et de pêche et réduire ainsi les sources de pollution dans le milieu marin.

3.5. Soutien aux investissements liés à la gestion patrimoniale des ressources en eaux superficielles et souterraines et à l'hydraulique agricole

Soutien aux investissements liés à la gestion patrimoniale des ressources en eaux superficielles et souterraines

Il s'agit de :

- Gérer de manière optimale, raisonnée et solidaire la ressource en eau et mettre en œuvre de façon opérationnelle le SDAGE et la stratégie régionale de la ressource en eau définie dans le SOURCE et la stratégie régionale sur les eaux souterraines ainsi que la règle 14 du SRADDET. Il s'agit également de mettre en œuvre les préconisations de la démarche régionale de Prohydra 2028 pour accompagner les territoires et l'agriculture pour une meilleure efficacité de l'utilisation des ressources en eau régionales.
- Renforcer la lisibilité de l'action régionale dans un domaine stratégique pour l'économie régionale conformément à la nouvelle mission d'animation et de concertation sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, dans un contexte de changement climatique qui aggrave le caractère déficitaire de nombreux bassins versants de la région vis-à-vis de la ressource en eau.

Modernisation et extension des réseaux d'hydraulique agricole

L'objectif est d'accompagner les territoires et l'agriculture pour une meilleure efficacité de l'utilisation des ressources en eau régionales dans le cadre d'une gestion patrimoniale et durable. Le changement climatique impose un double défi à l'agriculture locale : réduire

les consommations d'eau tout en accroissant le périmètre des surfaces irriguées, mais aussi préserver l'utilisation de l'eau pour les autres usages.

Ceci passe en priorité par des travaux de rénovation et de modernisation des infrastructures existantes visant à limiter les prélèvements dans les milieux aquatiques, la création ou aménagement d'ouvrages de retenues pour réduire la pression des prélèvements d'eau agricole et, par la création de nouvelles infrastructures de desserte.

4. Économie circulaire et déchets

4.1. Le soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité à l'échelle des quatre bassins de vie du SRADDET

Pour rappel, le SRADDET propose une organisation spatiale en quatre bassins de vie : l'Alpin, le Rhodanien, l'Azuréen et le Provençal. Ces quatre espaces permettent l'application des principes de proximité et d'auto-suffisance appliqués de manière proportionnée aux flux des déchets concernés et intégrant une logique de solidarité régionale.

Le soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité à l'échelle des quatre bassins de vie ou d'envergure régionale portera sur les investissements en matière de tri, la valorisation des déchets et le développement de filières de valorisation des déchets dangereux. Les études visant au développement de la filière de préparation et d'utilisation des combustibles solides de récupération, la traçabilité des déchets dangereux et le développement des filières de valorisation sur le territoire feront l'objet d'une attention particulière.

Dans une approche systémique, la Région soutient les stratégies territoriales d'économie circulaire, les démarches de prévention des déchets, le développement des filières innovantes d'écoemballages, d'éco-conception de produits, de procédés et de services, le déploiement des démarches de consommation durable et les projets de gestion différenciée des DAE.

4.2. La valorisation matière des déchets issus de chantiers du BTP

Il s'agit de mettre en œuvre les orientations de la planification régionale des déchets relatifs aux objectifs suivants :

- Favoriser la prévention et le recyclage matière des déchets issus de chantiers du BTP,
- Capturer et orienter l'intégralité des flux de déchets issus de chantiers du BTP en 2025 vers des filières légales,
- Améliorer la traçabilité des déchets inertes,
- Soutenir les investissements pour des déchetteries professionnelles,
- Soutenir les investissements pour des plateformes de recyclage des déchets inertes.

Il s'agit d'accompagner les investissements pour des déchetteries professionnelles, soutenir les investissements pour des plateformes de recyclage des déchets issus de chantiers du BTP, notamment les déchets inertes et leur traçabilité.

4.3. Zéro déchet plastique en 2030

Il s'agit d'accompagner les acteurs du territoire vers un objectif « zéro déchet plastique en 2030 » en développant des mesures propres à protéger les milieux naturels des pollutions par les plastiques, notamment pour accompagner les changements de comportements.

5. Ingénierie territoriale

L'appui en ingénierie et la coopération entre territoires sont l'autre levier de la transition qui se concrétise notamment par des investissements mutualisés dans des bases de données (images aériennes et satellitaires, altimétrie haute précision...) permettant le développement d'une connaissance en très haute résolution et en trois dimensions du territoire régional et constituant un jumeau numérique du territoire partagé et interopérable pour l'aide à la décision. Ces investissements mutualisés sont complétés par un soutien au développement de processus d'innovation en matière de production et d'usages de la donnée publique, notamment géographique, et par un appui à l'ingénierie des territoires.

Les projets de soutien à l'ingénierie territoriale, portés par la plateforme régionale d'information géographique et identifiés dans le cadre du contrat d'avenir sont les suivants :

- Accompagnement vers la très haute résolution des bases de données géographiques,
- Développement de processus d'innovation en matière de production et d'usages de la donnée géographique.

Axe 2 : Mobilités 21-22

En raison de la prolongation du volet mobilité du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 jusqu'à 2022, les crédits programmés sur ce volet portent sur la période 2021-2022 mais correspondent au CPER 2015-2020. Cette prolongation a été actée par les avenants 7, 8 et 9 au CPER 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022, signés respectivement le 1^{er} février 2021, le 17 novembre 2021 et 27 octobre 2022 par le Président du Conseil régional et le Préfet de Région.

Ainsi, le CPER 2015-2020 prolongé jusqu'à fin 2022 reste le cadre de référence des opérations de mobilité sur la période 2021-2022. Il peut donner lieu à de nouveaux avenants en s'appuyant sur le contenu stratégique et les enveloppes financières inscrites au contrat d'avenir, en particulier en mobilisant pour le volet ferroviaire les enveloppes du plan de relance au titre des projets des lignes de dessertes fines du territoire.

Axe 3 : Mobilités 23-27

Le volet Mobilités 23-27 se base sur le « protocole de préfiguration de l'avenant mobilités au CPER 2021-2027 » signé le 1^{er} décembre 2023 par le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et paraphé par la Ministre déléguée Clément BEAUNE.

Les objectifs recherchés

Les opérations veilleront à être en cohérence globale notamment en ce qui concerne les priorités nationales en faveur de la décarbonation des mobilités des personnes et des marchandises, ainsi qu'à la prise en compte, des différents usages et de l'équilibre entre fret et voyageurs. Chaque investissement contractualisé s'inscrira dans au moins un des objectifs fixés par la Loi d'orientation des mobilités (LOM) :

Les mobilités durables – le fil conducteur

Le report modal constitue le fil directeur de ce volet.

Les opérations favorables au report modal des personnes et des biens ont été retenues en priorité, en particulier en ce qui concerne le fret ferroviaire et les véloroutes. Tous les projets inscrits font l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone conformément aux engagements de la France qui visent à atteindre la neutralité carbone en 2050 ainsi qu'à leur impact sur la biodiversité et l'artificialisation des sols.

Les maîtres d'ouvrages s'engageront à la mise en œuvre effective de mesures d'évitement ou de réduction des impacts néfastes potentiels du projet.

La planification écologique

Après un travail à l'échelle nationale piloté par le Secrétariat général à la planification écologique, une nouvelle étape est engagée dans chaque région, afin de faciliter l'appropriation des objectifs et de discuter, à l'échelle des bassins de vie, des leviers d'actions qui permettront collectivement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de préserver la biodiversité et de protéger les ressources naturelles.

Le protocole de planification écologique intègre **8 objectifs opérationnels prioritaires, dont celui d'une mobilité sobre et décarbonée**, et doit permettre d'apporter des réponses concrètes et à la hauteur de l'urgence climatique.

Volet ferroviaire

Développer les services express régionaux métropolitains (SERM)

Aire azurienne, aire toulousaine, aire avignonnaise et Aix-Marseille Provence (notamment sur la Côte bleue et l'axe ferroviaire Marseille - Aix)

Régénérer et moderniser le réseau ferroviaire structurant et les lignes de desserte fin de territoire

Lignes de « l'Étoile de Veynes » (desserte des Alpes du Sud depuis Marseille, Valence et Grenoble), Nice - Breil-sur-Roya, Coni - Vintimille.

Rendre les gares ferroviaires plus accessibles

Miramas, Villefranche-sur-Mer, Orange, etc.

Développer l'activité du fret ferroviaire

Transport combiné de longue distance, desserte ferroviaire du Grand Port maritime de Marseille, ...

Volet routier

Désenclaver les territoires et transformer les infrastructures routières pour favoriser les transports collectifs performants et l'intermodalité.

Des projets routiers ciblés sur trois priorités :

Amélioration des voies réservées aux transports en commun et au covoiturage

Réseaux structurants de la métropole Aix-Marseille Provence

Désenclaver les territoires, moderniser les itinéraires alpins et réduire la congestion du trafic dans le Vaucluse

Itinéraires Grenoble - Sisteron, rocade de Gap, desserte de Digne, RN85 et RN94, carrefour de Bonpas, ...

Desserte du GPMM, accompagner la décarbonation et la réindustrialisation de la ZIP de Fos, en améliorant le cadre de vie des habitants

Contournement de Martigues et de Port-de-Bouc.

Volet portuaire

Accélérer la transition écologique et énergétique du GPMM, l'accroissement de l'attractivité de la zone industrialo-portuaire et l'évolution de la logistique vers la décarbonation.

Accélérer la connexion électrique des navires à quai

Opération de connexion électrique

Favoriser le report modal ferroviaire et fluvial

Réalisation d'installations et de terminaux embranchés.

Accompagner le développement du port vers de nouvelles filières énergétiques et la réindustrialisation

Éolien off-shore, accueil des nouvelles filières énergétiques et des industries décarbonées.

Volet vélo

Accélérer l'aménagement des itinéraires cyclables.

Développer la pratique du vélo au quotidien comme dans les loisirs via la finalisation du Schéma régional des véloroutes et soutenir les projets d'infrastructures sécurisant les cyclistes, notamment vis-à-vis du trafic routier urbain.

Adaptation au changement climatique

Favoriser la résilience des réseaux de transports vulnérables.

Travailler en anticipation avec les gestionnaires pour réduire les risques inhérents au changement climatique.



ÉQUILIBRE
ET SOLIDARITÉ
DES TERRITOIRES



Cumul engagé 2021-2024



L’objectif du CPER 2021-2027 vise à renouveler l’approche de développement territorial en dépassant les stratégies contractuelles des partenaires pour aller vers des « projets de territoires » conçus et partagés par ceux-ci dans une démarche ascendante et responsable.

Pour renouer avec l’attractivité tout en préservant la qualité de vie, le développement des territoires doit être spécifique, adapté et exigeant.

Cette priorité s’inscrit pleinement dans les lignes directrices 2 et 3 du SRADDET : « Maîtriser la consommation de l’espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau » et « Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants ».

1. Soutenir les espaces urbains en reconversion

Il s’agit de soutenir des projets de renouvellement urbain s’inscrivant dans un projet plus global de cohésion et d’équilibre des territoires et contribuant à un ou plusieurs des objectifs du SRADDET suivants :

- Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohérence urbanisme-transport ;
- Rénover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés ;
- Conforter la cohésion sociale ;
- Soutenir le développement des usages numériques (citoyens et entreprises), solidarité et sobriété numérique ;
- Développer la connectivité numérique (gouvernance concertée, études conjointes et observation des niveaux de services ; déploiements du très haut débit).

De même, les interventions sur le tissu urbain tels que le NPNRU piloté par l’Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), concourent à l’objectif d’équilibre et de solidarité des territoires. Consécutivement au NPNRU, les Projets d’intérêt régional (PRIR) ont fait l’objet, dans le CPER 2015-2020, d’un engagement financier commun de l’État, via les concours financiers de l’ANRU et de la Région. La contractualisation de ces crédits se poursuit dans le CPER 2021-2027.

2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités

Cette mesure vise à soutenir les projets s'inscrivant dans une démarche globale de cohésion et d'équilibre des territoires et contribuant à l'un ou plusieurs des objectifs du SRADDET suivants :

- Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité,
- Préserver la qualité des espaces ruraux et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité,
- Mettre en réseau les centralités, consolider les relations, coopérations et réciprocity au sein des espaces et entre eux,
- Appuyer la réalisation de projets territoriaux numériques (dont tiers lieux) et transformation numérique des collectivités (dont cybersécurité).

3. Renforcer le modèle de développement rural et de montagne

Cette mesure vise à soutenir les projets s'inscrivant dans une démarche globale de cohésion et d'équilibre des territoires et contribuant à l'un ou plusieurs des objectifs du SRADDET suivants :

- Organiser un développement équilibré des espaces d'équilibre régional
- Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité
- Soutenir l'économie de proximité et l'attractivité des territoires ruraux pour permettre leur développement
- Faciliter l'accès aux services et aux équipements
- Soutenir le développement des usages numériques (citoyens et entreprises), solidarité et sobriété numérique
- Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement.

4. Équipements sportifs

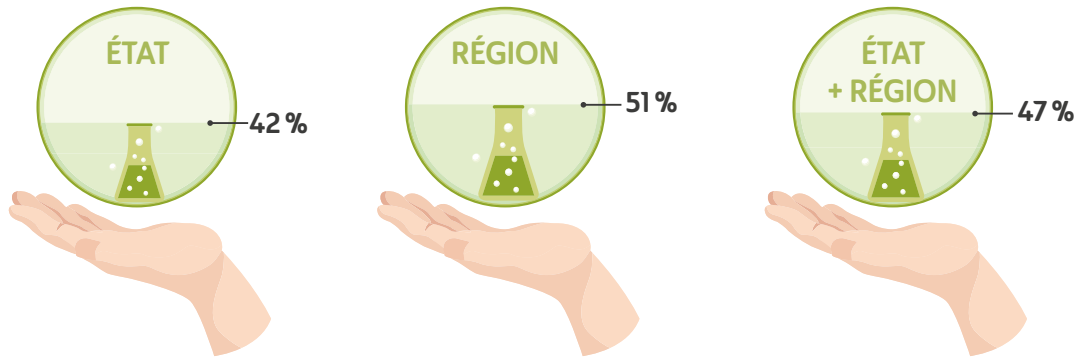
Cette mesure s'inscrit dans une logique de concertation et de co-construction de la politique du sport en région, logique également portée par les instances de la nouvelle gouvernance du sport. La présente mesure a pour objectif de constituer un outil de mise en œuvre du projet sportif territorial de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agit de :

- Réduire, dans une recherche de cohésion territoriale, les carences en équipements sportifs
- Rénover ou étendre des centres de préparation aux jeux olympiques
- Contribuer à l'effort de reconstruction des équipements sportifs des vallées maralpines sinistrées



ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
RECHERCHE
ET INNOVATION





L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) représentent un atout majeur pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec aujourd'hui plus de 50 000 emplois et 172 000 étudiants, qui seront les chercheurs, les professionnels hautement qualifiés et les créateurs d'entreprises innovantes de demain.

Le volet ESRI du Contrat de plan État-Région (CPER) entend permettre de relever plusieurs défis d'importance :

- Contribuer à la réussite des étudiants sur l'ensemble du territoire régional ;
- Conforter le niveau d'excellence de la recherche à l'échelle nationale et internationale ;
- Soutenir l'innovation, levier de compétitivité de l'économie régionale.

Cette priorité est déclinée en 2 mesures :

1. Vie étudiante

Une réussite des étudiants ancrée dans le territoire régional

Afin de favoriser la réussite des étudiants, l'État et la Région souhaitent soutenir des projets immobiliers ambitieux de réhabilitation et de construction de bâtiments d'enseignement supérieur et de vie étudiante sur les campus. Ces projets permettront de renforcer l'attractivité des établissements et d'améliorer les conditions de vie des étudiants.

Les opérations sélectionnées doivent permettre d'une part de poursuivre le processus déjà engagé dans les précédents CPER de rénovation des campus et de rationalisation des surfaces. Elles doivent contribuer d'autre part, à améliorer leurs performances énergétiques conformément aux objectifs du Plan climat régional et à augmenter l'offre de logements sociaux étudiants.

2. Recherche et innovation

Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux

Cette mesure a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie partagée contribuant à mieux orienter la recherche vers l'innovation et les marchés, et à renforcer les passerelles avec les entreprises, tout en maintenant les efforts dans le champ de la recherche fondamentale afin de continuer à explorer, comprendre et susciter les innovations de demain.

Le CPER se concentrera, par conséquent, sur le soutien à des projets d'équipements de recherche structurants constituant un atout différenciant et contribuant ainsi au développement des sept domaines de spécialisation et trois technologies clé, identifiés dans la Stratégie régionale de spécialisation intelligente. La mobilisation conjointe des fonds FEDER et CPER sur cet objectif, contribuera à la réalisation de projets de grande ampleur.

Il soutiendra également les projets de recherche interacadémiques et d'infrastructures numériques permettant une meilleure structuration et mutualisation des forces régionales.

Il portera enfin une attention particulière aux projets qui contribuent aux grands défis régionaux en matière de santé et de transition environnementale.

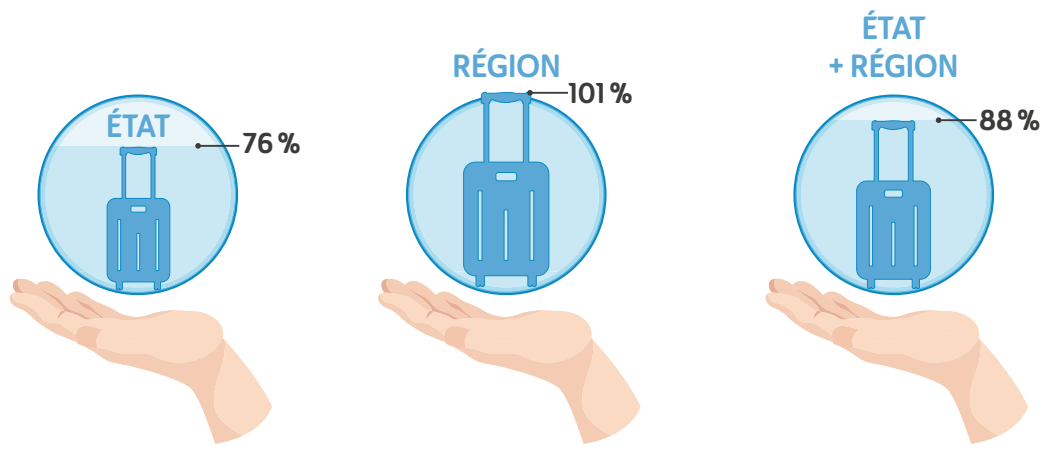
Cette mesure est entièrement couverte par un protocole d'application en matière d'opérations immobilières d'enseignement supérieur et d'équipement de recherche approuvé par l'assemblée plénière le 29 avril 2022 (délib 22-179).



TOURISME,
MER ET
LITTORAL



Cumul engagé 2021-2024



Les axes d'intervention du CPER volet tourisme s'inscrivent dans les priorités définies par les schémas stratégiques suivants :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) au travers de la ligne directrice 3 « Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants » ;
- Le Schéma régional de développement touristique (SRDT) 2017-2022
- Le Schéma interrégional du massif alpin (2013)

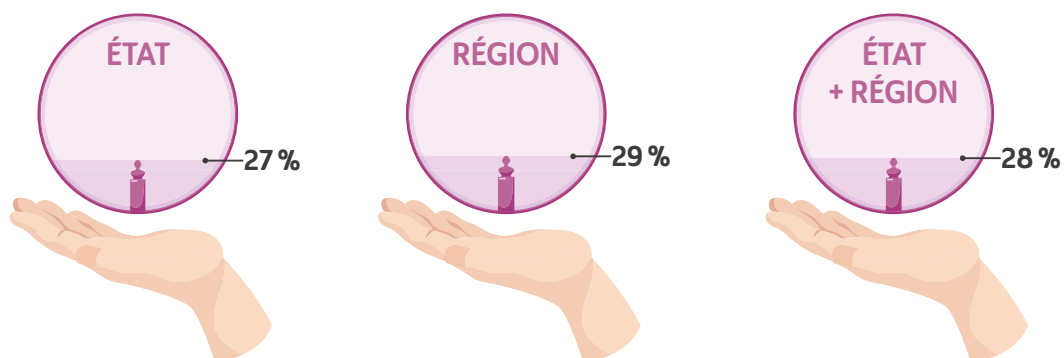


VI

CULTURE



Cumul engagé 2021-2024



L'ambition culturelle et patrimoniale dans le cadre du CPER doit permettre à la fois de conforter le rôle majeur de la Région dans la création artistique, mais également de prendre acte de l'importance de la culture et du patrimoine dans les projets de développement territorial. Pour autant, il convient de poursuivre les efforts sur la politique de protection du patrimoine, la consolidation de la position des très grands opérateurs du territoire (lieux et manifestations de référence), le renforcement et l'adaptation de lieux relais de l'offre culturelle existants ainsi que, ponctuellement, la création de nouveaux équipements suffisamment structurants ou singuliers (besoin non couvert, nouvelles pratiques comme le numérique par exemple).

Cette mesure est partiellement couverte par un protocole d'application en matière de culture et de patrimoine approuvé par l'assemblée plénière le 23 juillet 2021 (délib 21-385).



— VII

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



Cumul engagé 2021-2024



L'intervention du Contrat de plan État/Région s'articule, en cohérence avec les schémas stratégiques, autour de deux axes prioritaires :

- la double transition écologique et numérique de l'industrie régionale ;
- la relocalisation d'activités et le soutien à la réindustrialisation du territoire pour favoriser la souveraineté économique de la France et de l'Europe pour réduire notre dépendance aux pays tiers.

1. Maintenir et diversifier le tissu industriel

1.1. Soutenir la relocalisation et défendre le « consommer local »

Il s'agit de déployer un « pack relocalisation » État-Région à destination des entreprises.

Pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises apparus dès le mois de mars dernier, une nouvelle offre de services d'intelligence économique a été mise en place dans le cadre du plan de reconquête économique de la Région.

1.2. Développer et renforcer l'économie sociale et solidaire en région

Visibilité et promotion de l'économie sociale et solidaire, soutien des coopérations et des pratiques innovantes pour accompagner les transitions numériques, écologiques et sociétales, accompagnement à l'émergence, au développement et au changement d'échelle des entreprises de l'ESS, évènement de promotion de l'économie sociale et solidaire et des achats responsables, mise en réseau d'acteurs, rencontre d'affaires.

Les crédits inscrits pour l'État, provenant du BOP 305, correspondent au Dispositif local d'accompagnement et au financement de la CRESS.

2. Décarboner le tissu industriel

2.1. Développer le soutien à la décarbonation des TPE et PME à travers leurs projets de transition numérique ou écologique

Diffusion et appropriation du concept de responsabilité sociétale des entreprises et transition écologique par les entrepreneurs et futurs entrepreneurs, analyse des pratiques des entreprises, sensibilisation, orientation et accompagnement des entreprises, appropriation de la transition écologique par l'écosystème d'accompagnement des entreprises, animation collective.

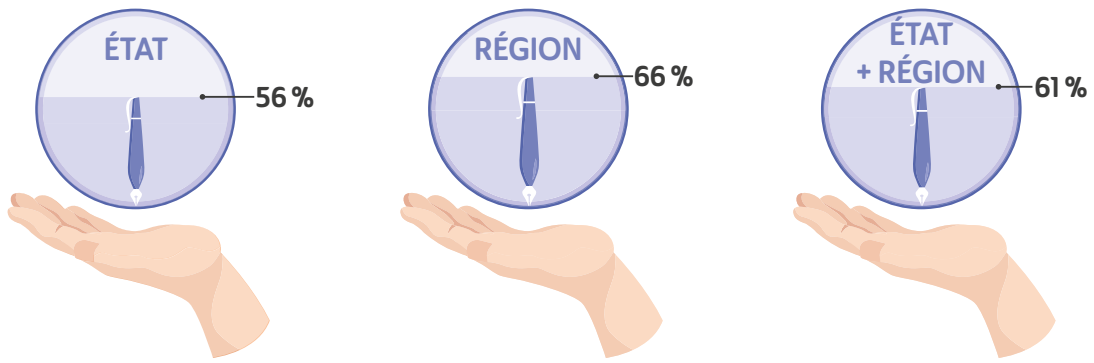


— VIII

FORMATION
PROFESSIONNELLE ET
ÉGALITÉ HOMME/FEMME



Cumul engagé 2021-2024



Gagner la bataille de l'emploi est le maître mot de la stratégie régionale. S'inscrivant pleinement dans les ambitions du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, dont il constitue le volet formation, le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRFDOP), adopté par délibération n°17-46 du 17 mars 2017, reflète ainsi l'ambition partenariale de penser la formation et l'orientation comme des leviers du développement économique, et donc dans la perspective de répondre aux besoins des entreprises.

Cette stratégie commune devra permettre de :

- Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises, notamment sur les filières stratégiques,
- Renforcer les formations dans le domaine de la santé,
- Favoriser la formation et l'accès à l'emploi des jeunes,
- Adapter les actions de formation aux besoins des entreprises en favorisant l'innovation,
- Favoriser l'égalité professionnelle.

1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises

Cette mesure s'articule autour de deux axes, le premier est centré sur la connaissance des besoins économiques du territoire. Le second axe tend à apporter des solutions par l'orientation des jeunes sur les métiers qui recrutent.

2. Favoriser l'égalité professionnelle

L'objectif est d'obtenir des changements dans les pratiques et comportements pour rendre effectif le principe d'égalité dans l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles, dans un contexte de crise qui accentue les difficultés d'accès et de maintien des femmes dans un emploi durable... Au regard des inégalités qui perdurent, différentes mesures méritent d'être promues aux travers de quatre axes prioritaires d'intervention :

- la mixité des métiers,
- la promotion de l'entrepreneuriat et de la promotion des femmes,
- l'accompagnement des femmes en situation de fragilité vers l'emploi,
- le soutien de l'interconnaissance et du développement d'actions de mise en réseau en matière d'égalité professionnelle.

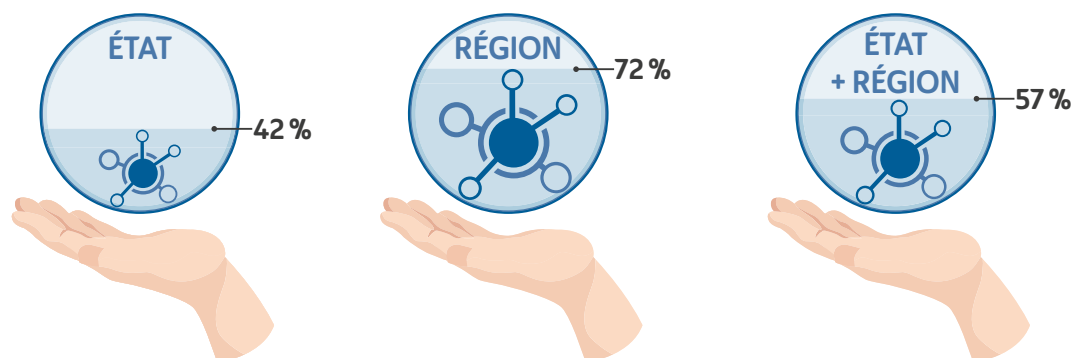


IX

VOLET
MÉTROPOLITAIN



Cumul engagé 2021-2024



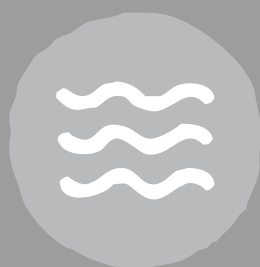
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région la plus métropolisée de France et son écosystème économique et humain régional s'appuie très largement sur l'organisation spatiale de trois Métropoles jouant un rôle moteur pour son développement : Aix-Marseille, Nice et Toulon. Pôles de concentration (services, emplois, population...) et d'attraction (économique, culturelle, sociale...), elles se développent selon des logiques à la fois différenciées et communes, mais finalement complémentaires.

Le renouveau de l'attractivité de ces trois Métropoles constitue un enjeu clé pour le SRADDET, notamment l'atteinte des objectifs suivants :

- 27 = conforter le développement et le rayonnement des centralités métropolitaines,
- 53 = faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région,
- 21 = améliorer la qualité de l'air et préserver la santé de la population,
- 8 = conforter les projets à vocation internationale des Métropoles et les projets de coopération transfrontalière.

Au-delà des opérations identifiées ou éligibles dans les sept priorités du CPER, il est proposé un volet métropolitain au CPER, centré sur les deux axes suivants :

- L'environnement, les déchets, l'énergie et la qualité de vie, notamment les projets qui contribueront à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire métropolitain. Ces projets d'investissement pourront relever d'équipements « soft » hors infrastructures de transport,
- L'attractivité et le rayonnement européen et international, sur la base des spécificités de chaque Métropole.



PLAN
RHÔNE-SAÔNE



Le CPIER Rhône-Saône 2021-2027 : un plan ambitieux pour l'avenir du fleuve




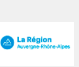





Le Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER) Rhône-Saône 2021-2027 est une initiative majeure visant à promouvoir le développement durable et la résilience des territoires le long de l'axe Rhône-Saône. Ce plan, qui s'étend sur six ans, s'articule autour de plusieurs volets stratégiques pour répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux de la région.

Le CPIER Rhône-Saône 2021-2027 poursuit plusieurs objectifs :

1. Favoriser la résilience face aux inondations : Des mesures sont mises en place pour réduire la vulnérabilité des territoires et promouvoir une culture du risque.
2. Développer un transport fluvial performant et écologique : Le plan vise à moderniser les infrastructures fluviales et à encourager le transport multimodal pour réduire l'empreinte carbone.
3. Restaurer la biodiversité et la qualité de l'eau : Des actions sont prévues pour préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer la qualité de l'eau.
4. Promouvoir un tourisme durable : Le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement est encouragé pour valoriser les richesses naturelles et culturelles de la région.
5. Accompagner la transition énergétique : Le plan soutient les initiatives d'écologie industrielle et territoriale pour une gestion durable des ressources.
6. Soutenir l'agriculture face au changement climatique : Des mesures d'adaptation sont prévues pour aider les agriculteurs à faire face aux impacts du changement climatique.
7. Renforcer la gouvernance et la coopération : Le CPIER met l'accent sur la recherche, l'éducation et la communication pour une gestion intégrée du fleuve.

Le financement du CPIER Rhône-Saône 2021-2027 est assuré par un partenariat entre l'État, les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, et Occitanie, ainsi que des acteurs privés comme la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et EDF. Ce partenariat permet de mobiliser des ressources financières importantes pour la réalisation des projets inscrits dans le plan.

Le CPIER Rhône-Saône 2021-2027 représente une opportunité unique de renforcer la résilience des territoires face aux défis climatiques et environnementaux. En favorisant une approche intégrée et durable, ce plan contribue à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles, tout en soutenant le développement économique et social de la région.

ÉTAT /BOP (contractualisé)	ÉTAT / FRANCE RELANCE / CPIER	ÉTAT / FRANCE RELANCE / P203 infrastructures et services de transport (plan de relance fret ferroviaire)	ÉTAT / AERMC (contractualisé)	VNF			Compléments éventuels à déterminer lors de la conclusion du volet mobilités							TOTAL CPIER :
				(contractualisé)	(valorisé)	VNF FRANCE RELANCE								
														476,863 M€
86,208 M€	2,304 M€	5,05 M€	55,5 M€	6,52 M€	2,239 M€	5,54 M€	11,50 M€	8 M€	22,432 M€	39,57 M€	180 M€	52 M€		31,88 M€



XI

MASSIF
DES ALPES



Le CPIER Massif des Alpes

Appelé Convention interrégionale du Massif des Alpes (CIMA), il est un outil financier pluriannuel et partenarial de déclinaison opérationnelle du schéma interrégional du massif des Alpes qui permet d'accompagner des projets à portée interrégionale localisés dans le massif des Alpes.

L'État, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence de l'eau Rhône pour accompagner conjointement le développement et l'adaptation au changement climatique du massif alpin français.

La CIMA 2021-2027 a pour objectif de créer les conditions adaptées aux spécificités de ce territoire, de mobilisation du capital social et de l'investissement privé (individuel et entrepreneurial) et public de demain dans le massif des Alpes. Il doit être un véritable outil préopératoire pour ces investissements au regard des enjeux économiques et environnementaux du massif des Alpes.

Une approche partenariale au plus près des acteurs du territoire.

L'élaboration de la CIMA s'est inscrite dans le cadre d'un partenariat État-Régions consolidé et en pleine maturité à l'échelle du massif permettant aujourd'hui d'apporter collectivement les réponses aux différents enjeux auxquels les Alpes font face.

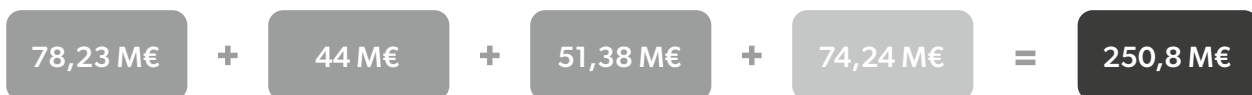
Les neuf Départements alpins, de par leurs compétences et en tant que cofinanceurs de certaines opérations programmées dans le cadre de la Convention de massif, sont associés à la démarche (membres du comité de programmation des opérations inscrites au titre de la CIMA), sans en être signataires.

Les quatre axes thématiques de la CIMA pour 2021-2027 sont :

1. Limiter les effets du changement climatique et préserver l'environnement alpin.
2. Bien vivre en montagne et adapter nos modes de vie au changement climatique.
3. Conforter la transition écologique des filières économiques alpines et accroître leur contribution à la neutralité climatique du massif.
4. Accompagner la mise en réseau des acteurs, l'ingénierie et les dispositifs d'aide à la connaissance et à l'anticipation de la prise de décision, pour un massif alpin plus résilient.

La CIMA traduit les ambitions fortes portées par les Régions alpines pour les territoires de montagne, à travers leurs politiques publiques régionales adaptées à la montagne et intervenant au plus près des territoires, pour les accompagner dans leurs différentes transitions.

Ainsi, l'État et les Régions alpines mobilisent, pour le massif des Alpes, 250 M€ au titre de la CIMA et du fonds Avenir Montagnes investissement.



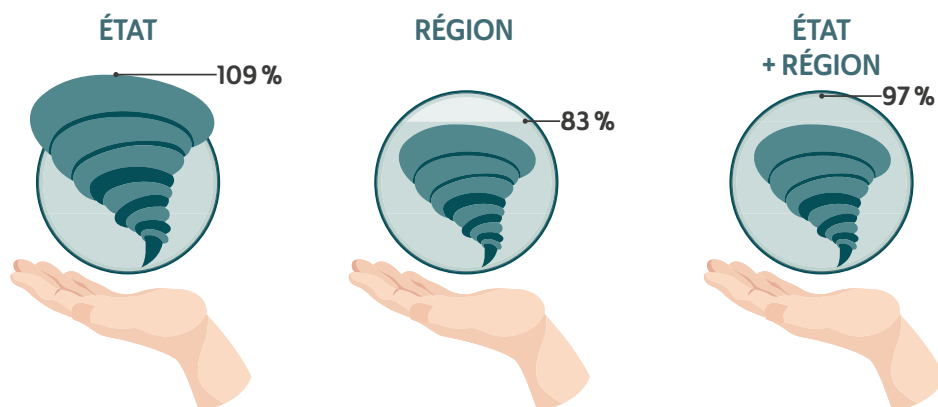


XII

TEMPÊTE
ALEX



Cumul engagé 2021-2024



Les 2 et 3 octobre 2020, le département des Alpes-Maritimes était frappé par une véritable « bombe météorologique ». Les intempéries provoquées par la tempête Alex ont provoqué de très fortes précipitations avec, dans les vallées de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya, un cumul localisé de l'ordre de 500 ml et jusqu'à 800 ml au niveau du sommet des vallées.

Cette tempête a fait 10 morts, 8 disparus, 13 000 sinistrés, des dégâts matériels extrêmement lourds avec, pour les vallées, des conséquences particulièrement impactantes sur les infrastructures publiques et privées.

317 arrêtés d'évacuation ont été pris et 183 bâtiments appartenant à des particuliers ont été détruits ou gravement endommagés (dont 118 en Vésubie et 62 Roya).

55 communes des Alpes-Maritimes ont fait l'objet d'un arrêté de classement en zone de catastrophe naturelle au JO du 8 octobre 2020 (6 Roya, 6 Vésubie, 14 Tinée, 9 Estéron, 4 vallées du Var, 16 autres dont littorales).

Au total, 77 communes ont été reconnues en zone de catastrophe naturelle à la suite de cet évènement.

CONTRAT PLAN ÉTAT-RÉGION

Projets engagés
en 2024



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2021-2027



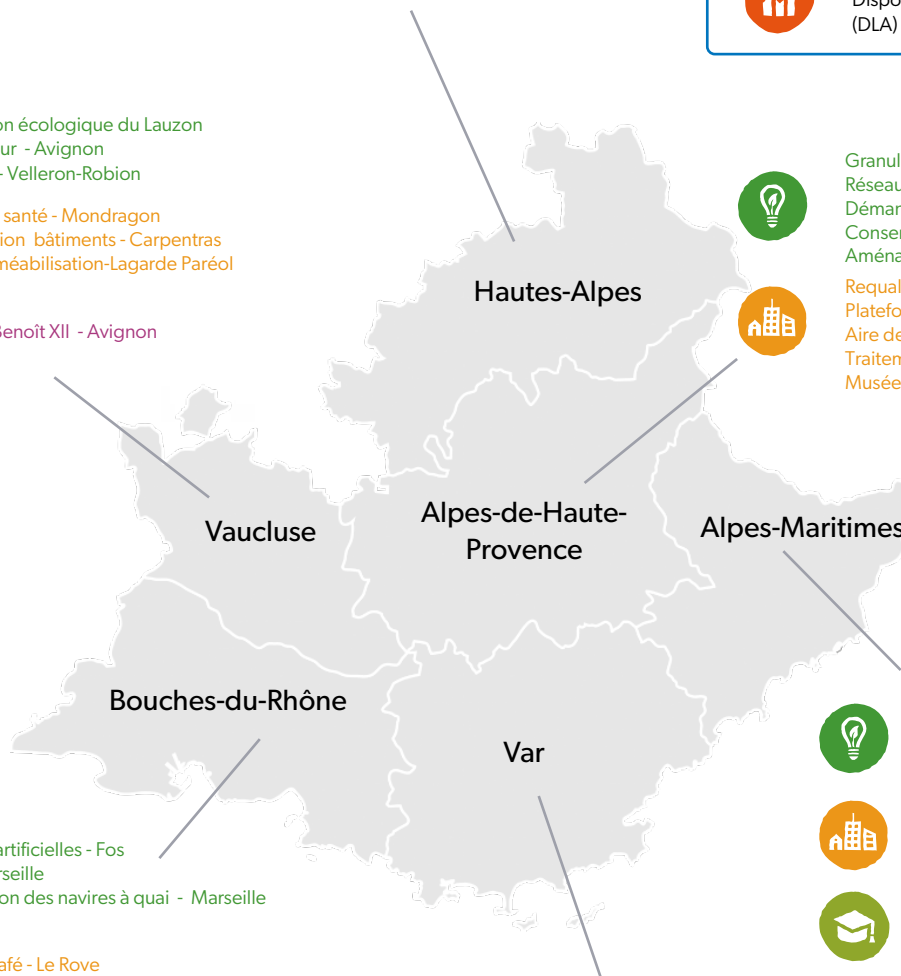
Projets valorisés dans le cadre du bilan 2024



Projets d'intérêt régional

-  Crue 1994 - Verdon
Chaufferie biomasse - Lauzet Ubaye
Mobilité douce - Alpes Provence Verdon
-  Réhabilitation énergétique - Manosque
Réhabilitation friche - Banon

-  Réserves naturelles régionales
Pateforme collaborative REMED
-  Nature ta ville
-  Développement de centrales technologiques
-  Economie Sociale et Solidaire (ESS)
Dispositif local d'accompagnement (DLA)

-  Restauration écologique du Lauzon
Composteur - Avignon
Véloroute - Velleron-Robion
-  Maison de santé - Mondragon
Réhabilitation bâtiments - Carpentras
Désimperméabilisation-Lagarde Paréol
-  Chapelle Benoît XII - Avignon



-  Granulés de bois - St Martin de Queyrières
Réseau de chaleur - Baratier
Démantèlement barrage du Sasse
Conservation de la Petite centaurée
Aménagement carrefour de Tallard
-  Requalification espaces publics - embrun
Plateforme pour filière bois - Boutariq
Aire de covoiturage - Argentière la Bessée
Traitement des bois flottés - Serre-Ponçon
Musée numérique- Ceyreste en Luberon

-  Nurseries artificielles - Fos
REUT - Marseille
Electrification des navires à quai - Marseille
-  Train Inc Café - Le Rove
-  Restructuration campus - Marseille
Centre cancérologie - Marseille
Projet iSafe Virtual Human
Plateformes (IHU) Méditerranée Infection
Cryo-microscopie électronique - Marseille
Cité internationale d'excellence - Marseille
-  Friche de la Belle de Mai - Marseille
-  Accompagnement CARIF
EGALAB-JUMP
Programme «Motivées pour créer»
-  Rénovation énergétique - Aix
Requalification environnementale - Aubagne
Déchetterie - Venelles
Schémas logistiques fluviaux - Métropole

-  Zone de Mouillage - Le Lavandou
Renaturation Pointe Esterel - Hyères
Tri du plâtre - La Seyne
-  Centre du Rosé - Vidauban
Piste cyclable - Sainte-Maxime
-  Ecolo-crèche - La Garde
Sécurisation port de l'Aiguade - Hyères
Rénovation énergétique - Six Fours les plages

-  Unité de méthanisation - Nice
Géothermie - Sophia Antipolis
Réseau de chaleur - Cannes
Modernisation ferroviaire - Breil
-  Réhabilitation bâtiment - Grasse
Déchets textile - St Auban
-  Campus Mont Gros - Nice



2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

Empty text area for project description and objectives.



2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

Empty text area for project description and objectives.



2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs



2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

Empty text area for project description and objectives.

2024

PROJET	Mesure Transition énergétique
	Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

Empty box for project description and objectives.

2024

PROJET

Mesure Transition énergétique

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

Empty text area for project description and objectives.



2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs



2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs



2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs



2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs



2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

Large empty box for project description and objectives.



2024

PROJET

Mesure

Sous-
mesure

Maître
d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation
financière

Descriptif et objectifs



2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

Empty text area for project description and objectives.



2024

PROJET	Mesure
	Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Coût total

Participation financière

Calendrier

Localisation

Descriptif et objectifs

Empty text area for project description and objectives.



2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs



2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

Empty text area for project description and objectives.

PROJET

Mesure

Sous-
mesureMaître
d'ouvrage

Coût total

Participation
financière

Calendrier

Localisation

Descriptif et objectifs

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Maître
d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation
financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-
mesure

Maître
d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation
financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-
mesure

Maître
d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation
financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-
mesure

Maître
d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation
financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-
mesure

Maître
d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation
financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-
mesure

Maître
d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation
financière

Descriptif et objectifs

Empty area for project description and objectives.

2024

PROJET

Mesure

Sous-
mesure

Maître
d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation
financière

Descriptif et objectifs

Empty area for project description and objectives.

2024

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

PROJET

Mesure

Sous-
mesureMaître
d'ouvrage

Coût total

Participation
financière

Calendrier

Localisation

Descriptif et objectifs

PROJET

Mesure

Sous-
mesureMaître
d'ouvrage

Coût total

Participation
financière

Calendrier

Localisation

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-
mesureMaître
d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation
financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

Empty area for project description and objectives.

2024

PROJET

Mesure

Sous-
mesure

Maître
d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation
financière

Descriptif et objectifs

Empty box for project description and objectives.

2024

PROJET	Mesure
	Sous-mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

Sous-
mesure

Maître
d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation
financière

Descriptif et objectifs

Empty area for project description and objectives.

2024

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

2024

PROJET

Mesure

**Sous-
mesure**

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

PROJET

Mesure

**Maître
d'ouvrage**

Calendrier

Coût total

Localisation

**Participation
financière**

Descriptif et objectifs

PROJET

Mesure

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

PROJET

Maître d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs

Empty box for project description and objectives.

PROJET

Maitre d'ouvrage

Calendrier

Coût total

Localisation

Participation financière

Descriptif et objectifs



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-AL
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RÉGION
SUD**

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

